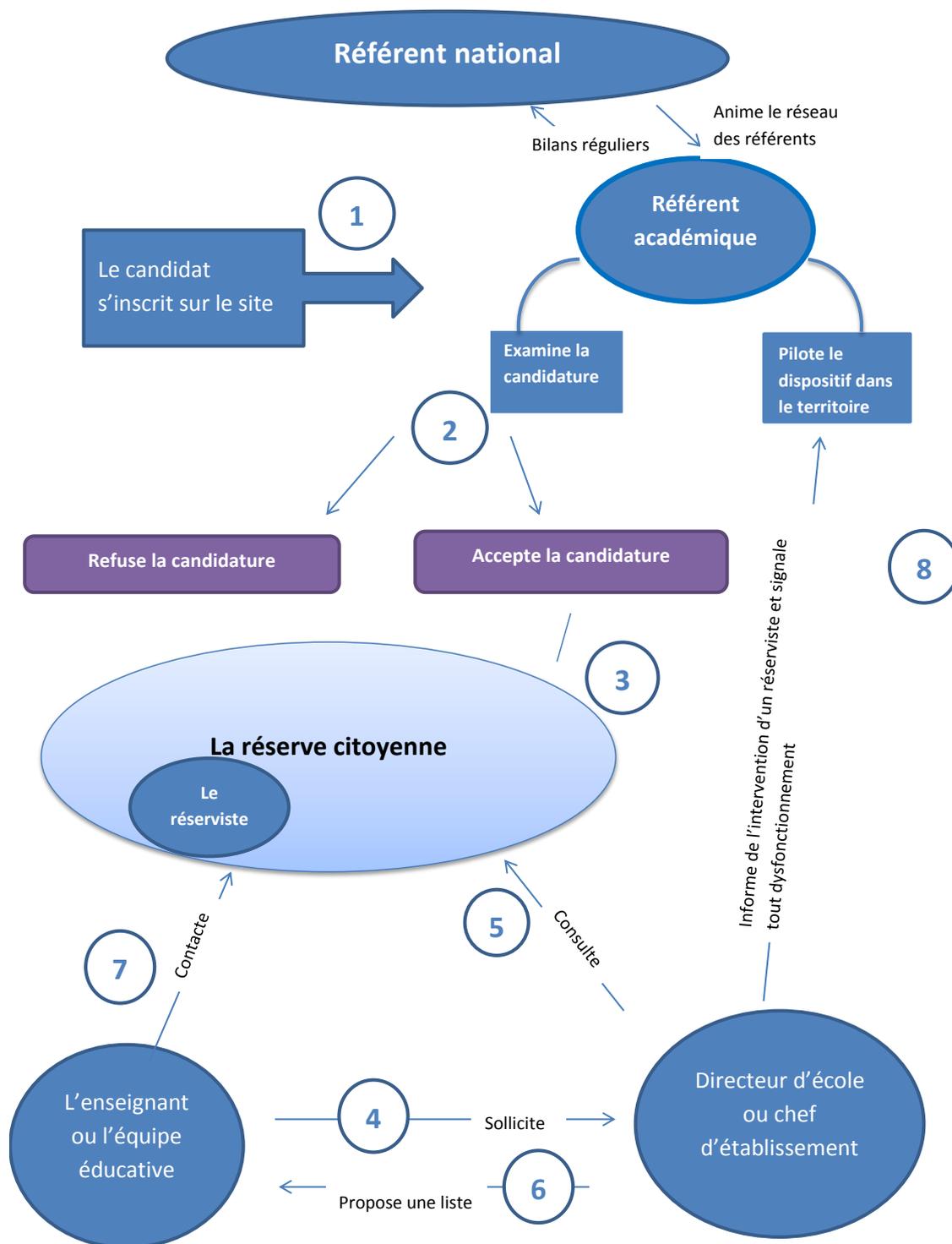


Organisation et fonctionnement



1. Les missions et rôles de chacun des acteurs

Réserviste	Il propose son intervention dans un ou plusieurs champs de compétence. Il s'est engagé à respecter les principes fondamentaux du service public de l'éducation
Enseignant	Il formule une demande auprès de son directeur d'école ou de son chef d'établissement. Il prend contact avec un réserviste sélectionné. Il arrête avec lui les modalités de l'intervention. L'enseignant est présent en classe pendant la durée de l'intervention qui est placée sous sa responsabilité pédagogique.
Chef d'établissement, IEN et/ou directeur d'école	Il assure la promotion de la réserve citoyenne au sein de son école/ établissement ou de sa circonscription et accompagne les enseignants ou les autres personnels sollicitant un réserviste. Il recherche dans la liste des réservistes de son académie les profils de réservistes correspondant aux besoins et projets des enseignants et les communique à ces derniers. Il signale tout dysfonctionnement au référent académique et formule des commentaires sur le déroulement de l'intervention.
Les collectivités	Elles peuvent solliciter les réservistes ayant manifesté le souhait d'intervenir sur le temps périscolaire en en faisant la demande auprès du référent académique.
Référent académique	Il gère la réserve et en suit l'évolution pour son académie. Il valide et/ou rejette les candidatures des réservistes. Il assure l'animation et la promotion du dispositif avec le correspondant communication au plan académique.
IA-DASEN	Il peut être sollicité par le recteur dans le cadre du suivi et de l'animation de la Réserve au plan départemental. Il accède au fichier et au tableau de bord départemental et académique
Ambassadeur	Personne physique ou morale dénommée « ambassadeurs/ambassadrices de la réserve citoyenne. Il contribue à la promotion de la réserve citoyenne de l'éducation nationale. Il est choisi par l'autorité académique ou le ministre chargé de l'éducation nationale.
Associations	Les associations partenaires de l'école sont étroitement associées à la constitution de la réserve citoyenne de l'éducation nationale dans les académies. Elles peuvent notamment être sollicitées dans le cadre de la sélection des candidatures.
Référent national	Il assure le suivi et la promotion de la réserve au plan national, en lien avec les référents académiques. Il anime le réseau des référents académiques.

2. Les principes de fonctionnement

La réserve citoyenne de l'éducation nationale est un dispositif national dont la gestion est assurée au niveau académique.

- les candidatures sont traitées par l'académie de résidence du candidat à la réserve,
- après examen de sa candidature et réponse favorable, le candidat devient réserviste de l'éducation nationale. Il est rattaché à son académie de résidence qui assure la gestion de sa fiche. Le réserviste peut modifier ses données à tout moment, il reçoit des codes d'accès dans le mail qui l'informe que sa candidature a été acceptée.
- s'il en manifeste le souhait, le réserviste peut intervenir dans des départements appartenant à d'autres académies. Ces données seront alors accessibles aux référents académiques «réserve citoyenne », aux directeurs d'école, aux chefs d'établissement et aux IEN des académies concernées.

- les données du réserviste sont visibles par toutes les académies (référents, directeurs d'école, chefs d'établissement, IEN) dans lesquelles il accepte d'intervenir.
- en cas de changement de résidence du réserviste, l'académie dans laquelle se situe sa nouvelle commune de résidence est désormais chargée de la gestion de sa fiche. Il est donc automatiquement intégré à la réserve de sa nouvelle académie sans procédure de candidature